

L'ÉVÉNEMENT

Corton veut sauver sa colline

PATRIMOINE Pour préserver ce site viticole bourguignon d'exception à la fois convoité et menacé, des vigneron s'unissent et mettent en avant la notion de territoire. Une nouvelle arme pour défendre leur vision du monde.

V **STÉPHANE REYNAUD**
sreynaud@lefigaro.fr
ENVOYÉ SPÉCIAL
À ALOXE-CORTON (CÔTE-D'OR)

du ciel, le petit bois au sommet de sa colline évoque la forme d'une tonsure monacale. Rien de si surprenant sur ces terres cisterciennes qui surplombent les trois villages d'Aloxe-Corton, Ladoix-Serrigny et Pernand-Vergelesses, en Côte-d'Or. Les 66 hectares plantés de frênes, de hêtres, de chênes, de châtaigniers culminent à 388 mètres et coiffent une des collines viticoles les plus célèbres au monde, dont les flancs abritent notamment 167 hectares de vignes classées en grands crus, d'où sont issus des pinot noir et chardonnay des appellations corton et corton-charlemagne.

Parmi les nombreux propriétaires, la maison Louis Latour compte, à elle seule, une vingtaine d'hectares, un continent à l'échelle de la Bourgogne. Aubert de Villaine, par ailleurs copropriétaire du domaine de la Romanée-Conti, à Vosne-Romanée, y a largement investi ces dernières années, reprenant trois parcelles et un contrat de fermage, pour un total d'environ 6 hectares. La famille bourguignonne Méo-Camuzet est, elle aussi, aujourd'hui présente à Corton, comme les Frey qui ont acheté le château de Corton-André rebaptisé Corton C

Patrick Landanger du domaine de la Pousse d'Or et d'autres. Ainsi, 20% de l'appellation corton-charlemagne a changé de mains ces vingt dernières années.

Une mauvaise affaire

La cote des vins de la colline est au plus haut, et le prix de la terre monte au ciel. «*En une génération, la valeur du foncier a quintuplé*», explique Louis-Fabrice Latour. Début 2017, l'acquisition du domaine Bonneau du Martray (11 ha) par le milliardaire américain Stanley Kroenke affolaït les locaux. La barre des 10 millions l'hectare était explosée: du jamais vu dans la région. «*Le patrimoine viticole de la colline est devenu colossal*», admet Louis-Fabrice Latour.

Cependant, comparée à la Côte de Nuits, quasi intouchable, la colline de Corton se révèle d'un excellent rapport qualité-prix pour des investisseurs. Cette situation rend les locaux très sensibles aux nouvelles transactions qui se dessinent.

Alors, quand le bois de la colline est mis en vente par Vincent Sauvestre, ancien négociant, un vent de panique souffle sur le site. Il est question d'un acheteur prêt à déboursier 1,4 million d'euros, c'est-à-dire bien plus que la valeur réelle de ce bout de terrain, d'ailleurs acquis pour une centaine de

milliers d'euros par son propriétaire. On parle alors de la construction d'un hôtel de luxe. L'arrachage des arbres pour planter de la vigne est évoqué. Tout cela prend des allures de désastre annoncé : une catastrophe écologique d'abord, puisque le bois protège la vigne existante en ayant une influence directe sur le degré d'hygrométrie et la manière dont l'eau s'infiltré dans la terre. Cet ensemble sylvestre abrite les chauves-souris consommatrices d'insectes qui nuisent au raisin et entraînent le pourrissement des grappes. Le bois attire aussi les orages, protégeant ainsi les coteaux. Il éloignerait même la grêle. Sur la colline de Corton, on vous rappelle qu'un peu plus loin, à Puligny, au-dessus de Montrachet, depuis la déforestation, les orages s'engouffrent plus qu'avant sur les coteaux.

D'un point de vue économique, l'arrachage potentiel du bois, s'il était suivi d'un replantage de la vigne, serait une mauvaise affaire pour les propriétaires historiques de la colline, puisque le vin issu de la nouvelle vigne serait classé vin de France et dévaloriserait les grands crus qui l'entourent.

Enfin, c'est l'emblème des lieux qui serait touché. Un comble au cœur de la zone inscrite sur la liste du patrimoine de l'Unesco en juillet 2015, inscription qui reposait sur l'importance des climats de Bourgogne, ces parcelles qui témoignent des deux mille ans de travail de l'homme en bonne intelligence avec sa terre. Comme l'explique Aubert de Villaine, premier artisan de ce classement : «*L'Unesco ne propose aucune protection, mais exige que la protection*

existe ou soit en cours de mise en place au moment du classement. Aujourd'hui, le site est classé, dans le cadre de la loi de 1930. Mais nous souhaitons mettre en place une protection encore plus forte de la colline. » Certes, la transformation du bois de Corton en résidence de luxe ou autre aberration est aujourd'hui contenue par la révision, en mai dernier, du plan local d'urbanisme de la commune de Pernand-Vergelesses, qui interdit toute coupe franche et toute construction dans le bois. Mais les locaux ne comptent pas s'arrêter là.

Déjà, en juin 2011, avait été créée l'association Paysage de Corton, qui regroupe aujourd'hui les trois communes concernées et une quarantaine de domaines. L'idée maîtresse: la défense du territoire. « Dans le prolongement de cette idée, les propriétaires et exploitants de la colline vont s'unir pour racheter le bois », continue Aubert de Villaine.

« Reconquérir le vignoble »

La notion de territoire - et de protection du territoire - revient en boucle dans le discours des défenseurs de la colline de Corton. À l'instar du climat, le territoire devient un concept quasi philosophique quand les Bourguignons se l'approprient. « Les climats, au cœur du classement Unesco, ne sont rien sans le territoire, reprend Villaine. Le territoire, qui inclut aussi l'idée d'histoire et de patrimoine, c'est ce qui permet une bonne exploitation du terroir. » Et Louis-Fabrice Latour de reprendre: « La Bourgogne est une région très morcelée. Les sujets de biodiversité ne peuvent pas être appréhendés autrement que de façon collective. L'environnement doit être géré en commun. C'est de cette façon que nous avons pu lutter contre l'érosion des terres. C'est aussi ainsi que nous avons distribué à tout le monde des plantes mellifères et réimplanté des ruches. Tout seul sur sa petite parcelle, un vigneron ne peut pas faire grand-chose. » Aubert de Villaine d'ajouter: « Le Bourguignon est naturellement individualiste, mais il prend conscience que, face à ce type de problème, la solution est collective. De fait, il joue de plus en plus la carte du partage des charges et responsabilités. Les mentalités ont beaucoup évolué depuis les années 1960. »

Aujourd'hui, à Corton, il s'agit de voir loin, au moins quelques centaines de mètres au-delà du bois: « Notre vision dépasse les limites de notre vigne, dit Latour. Si on fait des grands vins et qu'à côté on implante des éoliennes, cela pose problème. De la même façon, nous voulons éviter que les abords de la colline soient mités, comme c'est le cas à Marsannay, avec la ville de Dijon qui s'étend de plus en plus. Il est peut-être temps de reconquérir le vignoble. Au stade où nous en sommes, nous pourrions nous poser la question de l'opportunité de la destruction de certains bâtiments pour replanter de la vigne. Bien entendu, la protection du territoire, à terme, c'est aussi la protection du terroir. »

En toile de fond de l'affaire, c'est aussi l'épineuse question des droits de plantation qui pointe, avec la possibilité de produire des volumes importants de vins de moindre qualité à proximité de la colline et le risque de banaliser l'ensemble des vins locaux. Ce qui ne semble pas faire peur à une nouvelle génération de négociants qui voient là de belles opportunités commerciales, sans le souci du long terme.

Autrement dit, certains reprochent aux Latour et Villaine de vouloir figer la colline de Corton au profit des propriétaires historiques qui « jouent la rente ». Ce à quoi Aubert de Villaine répond: « La Bourgogne ne peut pas être figée, car c'est une entité économique qui vit, fait du vin et le vend. L'idée n'est pas de figer, mais d'évoluer dans le cadre d'une tradition. Bien entendu, nous n'allons pas évoluer d'un point de vue géographique, car nous sommes coincés entre le Morvan et la plaine de la Saône. Mais nous progressons dans nos savoir-faire, dans la connaissance technologique, dans la biodynamie. »

Cette notion de territoire, très protectrice, n'est pas pensée pour une application à la seule colline de Corton. D'autres sites bourguignons pourraient être intéressés. En Côte de Nuits, notamment. Cette idée pourrait aussi être transposée à l'étranger: « Les gens du Piémont suivent de très près ce que nous faisons ici. Nous sommes leur modèle », rappelle Aubert de Villaine. Territoires de tous les pays, unissez-vous. ■

LA COLLINE DE CORTON EN CHIFFRES

1 000
hectares

dont 550 ha de vigne
et 167 ha de grands crus
en appellation corton
et corton-charlemagne

3
communes

Aloxe-Corton, Pernand-Vergelesses
et Ladoix-Serrigny se partagent
la colline

2015

Année de l'inscription de la colline
de Corton sur la liste du patrimoine
de l'Unesco

La Bourgogne ne peut pas être figée, car c'est une entité économique qui vit, fait du vin et le vend. L'idée est d'évoluer dans le cadre d'une tradition. [...] Nous progressons dans nos savoir-faire, dans la connaissance technologique, dans la biodynamie

AUBERT DE VILLAINÉ,
VITICULTEUR



Louis-Fabrice Latour de la maison Latour, très impliqué dans la défense de la colline de Corton, devant le crois de Charlemagne et le bois, deux symboles du site.

JEAN-CHRISTOPHE MARIARA/LE FIGARO